



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 avril 2026**

Objet : Mise à jour de la grille tarifaire des produits dérivés en vente à la boutique du Musée

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 15h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 36

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain DEL MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Madame Hélène SALGE ; Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA.

Ont donné pouvoir :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Madame Marie STROMBONI à Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ;
Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur Sylvain FANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération de la commune de Bastia en date du 12 juin 2025 n°2024/01/JUI/04 portant mise à jour de la grille tarifaire des produits dérivés en vente à la boutique du Musée;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 28 avril 2026 ;

Considérant que dans le cadre de la valorisation de ses collections, le Musée fait concevoir des produits destinés à la vente mettant en valeur des œuvres issues de la présentation permanente ou conservées en réserves ;

Considérant la hausse significative des coûts de production ces dernières années et l'absence de subvention obtenue pour cette opération.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pasquale Castellani,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Madame Josepha OLIVESI ayant vote contre; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Approuve** la revalorisation des tarifs des produits du musée de la ville de Bastia comme suit :

	Prix de vente actuel	Prix de vente revalorisé
Miroir	4,00 €	5,00 €
Kaléidoscope	4,00 €	6,00 €
Eventail	9,00 €	10,00 €
Crayon	2,00 €	2,50 €
Totebag	10,00 €	12,00 €

Article 2 :

- **Autorise** la régie du musée à appliquer lesdits tarifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 11/05/2026

Signé électroniquement le 07/05/2026

Paul TIERI


Gilles SIMEONI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.